

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1012

présenté par  
M. Le Déaut, Mme Fioraso  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 19**

Compléter l'alinéa 1 par les deux phrases suivantes :

« Un programme permettra de développer des recherches sur les maladies infectieuses et les risques sanitaires liés au changement climatique. Celui-ci pourra suggérer une surveillance épidémiologique permanente, fiable, sensible, pour anticiper tout phénomène inhabituel, de coordonner ces données avec des systèmes d'alerte rapide, améliorer la communication entre scientifiques d'organismes scientifiques nationaux et internationaux, informer le public, accentuer l'effort de recherche en climatologie, en systémiologie et en entomologie, accomplir des efforts en matière de formation dans des disciplines en voie d'extinction».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au-delà de l'adaptation aux canicules, il convient de prendre spécifiquement en compte la question des maladies infectieuses liées au réchauffement climatique. L'exemple de la fièvre catarrhale qui est arrivé en Corse, sans doute par l'arrivée d'un insecte originaire d'Afrique du Nord, puis en Belgique, illustre cette nécessité.